



Problème avec agence immobilière

Par **mike78**, le **19/01/2011** à **01:06**

Bonjour,

j'ai signé un compromis chez une agence immobilière qui ne stipule pas la présence de locataires (logement vendu vide de toute occupation).

je devais signer l'acte en début d'année mais ce n'est pas possible.

en effet, l'appartement est actuellement loué (fin du bail: septembre 2011). Les locataires n'étaient a priori pas intéressés par l'achat de l'appartement (aux dires de l'AI) et devaient partir fin décembre sans avoir transmis de préavis.

l'AI qui gère également ce bien en location leur a cependant un congés pour vente.

par conséquent, il est devenu impossible d'acter (même si les locataires partaient) avant la fin de leur droit de préemption, c'est à dire avant juin.

j'aurai souhaité savoir si quelqu'un a connu pareilles mésaventures...
et savoir ce qu'ils ont fait.

négociations, poursuites, montants des réparations....

merci pour votre aide